



Le Petit Pavillon Bleu

Lettre de l'Association des Plaisanciers du Port de la Baule Le Pouliguen
Bureau du Port - Square du Général Masson - 44500 LA BAULE
Tél. : 02 40 62 02 13 - E-mail : a.p.p.b.p@orange.fr

Exemplaire N°32 - Janvier 2010 - Adressé aux utilisateurs du Port
Comité de rédaction : Ch. AVIGNON, E. DAVID, JP. MAURICE, JP. SANTINI, J-CI. VAUZELLE et G. VAUCLIN

Chers Plaisanciers, Chers amis,

Pour ce premier numéro 2010 de notre Petit Pavillon Bleu, je souhaite vous présenter ainsi qu'à vos familles et à ceux qui vous sont proches tous mes vœux pour cette nouvelle année – une excellente santé tout d'abord, de la réussite et bien entendu de nombreuses sorties en mer – Des conditions favorables à chacun pour assouvir sa passion, du vent, du soleil et des poissons. Nous ne serons de ce fait pas tous en mer au même moment néanmoins lorsque cela sera le cas, le fair play sera de mise. La sécurité toujours et encore.

Mes pensées se tournent aussi vers les proches et les familles de nos deux amis plaisanciers qui viennent de nous quitter. Nous partageons leur peine et sommes de tout cœur avec eux.

2009 a été une année chargée et rythmée pour notre association : changement à 60 % des membres du bureau avec un nouveau trésorier, un nouveau vice-président et un nouveau président suite aux différents départs de nos amis. La nouvelle équipe en place, avec le soutien des plus « anciens » s'est mise immédiatement au travail pour faire valoir notre voix – Rencontre de la CCI, Conseil Portuaire avec le SIVU et la CCI, rencontre d'autres associations de plaisanciers, implication dans l'UNAN 44 et France via Jean Pierre, soutien de la SNSM (et élaboration d'action pour 2010), permanence du samedi matin ... D'ailleurs, c'est l'occasion de vous rencontrer chaque semaine au sein de notre association et de partager ensemble des histoires de plaisanciers voileux, pêcheurs ... moment se terminant par le verre de l'amitié.

2010 sera l'occasion, je l'espère, pour certains d'entre vous de nous rejoindre au sein de l'association et au sein du conseil d'administration voire du bureau pour les plus motivés. Votre association a besoin de toutes les énergies, de toutes les initiatives, de toutes les idées. Malgré nos activités professionnelles, nos occupations, nos familles nous pouvons peut être trouver un peu de temps pour faire vivre notre port et en assurer son avenir pour une utilisation optimale pour chaque type de bateau. Alors, n'hésitez plus, venez nous rencontrer lors d'une permanence – on échange énormément et en plus dans une ambiance très conviviale de plaisanciers passionnés.

2010 – c'est aussi plusieurs dates et actions importantes pour notre association. Comme chaque année, l'assemblée générale aura lieu le week end de Pâques soit le 3 avril 2010, des animations sont aussi prévues avec la SNSM, pour l'entretien annuel de vos extincteurs, pour augmenter nos connaissances et techniques de pêche – c'est la partie ludique de l'APPBP. Nous avons également des travaux à mener en collaboration avec la CCI et le SIVU – sur le nouveau schéma directeur du dragage, sur l'évolution des services du port, sur les nouveaux aménagements nécessaires ou pas et sur des problèmes plus ou moins importants que nous constatons ou que vous avez la bienveillance de nous relater.

Encore une fois, je vous présente tous mes vœux et je vous souhaite une excellente année nautique.

Amicalement,

Emmanuel DAVID

Président APPBP

*Tous les membres du Bureau et du Conseil
d'administration vous adressent leurs meilleurs
vœux pour cette nouvelle année*



NOUVEAU : SITE WEB APPBP

Dès le début de cette nouvelle année, votre association ouvre un site internet.

Ce site regroupe toutes les informations dont vous auriez besoin. Il est composé de deux parties:

La première partie est accessible à tous les internautes. La seconde partie est uniquement accessible aux adhérents de l'association à jour de leur cotisation. Cette dernière partie regroupera les différents rapports (AG, Conseil Portuaire, réunions avec la CCI, les derniers « Petit Pavillon Bleu »

Pour accéder à la partie réservée, il vous suffira de nous adresser un mail avec vos nom et prénom, votre numéro d'adhérents APPBP et nous vous enverrons votre identifiant et mot de passe. (ou de passer nous voir lors des permanences).

Adresse du site

<http://appbp.fr>

Merci à notre adhérent Stéphane POTELLE. pour son aide et le travail réalisé.

ASSURANCES MADER Assureur Partenaire de l'APPBP & l'UNAN

Assureur Marins !

Conditions Privilèges pour l'assurance de votre bateau
Contactez Nous !

Tél. 05 46 41 20 22

Assurances Maritimes & Transports MADER
Boulevard de la République Immeuble le challenge
BP 3004 - 17030 LA ROCHELLE Cdx 1 - France
info@mader.fr www.mader.fr Fax: 33 (0)5 46 41 64 80

PECHE DE LOISIR EMBARQUEE

Depuis la tenue du Grenelle de la Mer en 2007, il a été beaucoup question de pêche de loisir embarquée. Le Comité Opérationnel Spécialisé n° 12 (COMOPS 12) a été chargé de la mise en œuvre de l'engagement n° 87 " Gestion des stocks halieutiques - encadrer la pêche de loisir à pied ; éradiquer la pêche illégale dans les eaux françaises".

Rappelons que la pêche amateur en mer est déjà très encadrée par le Décret 90-168 de juillet 1990 : les prises sont limitées à "la consommation exclusive du pêcheur, de sa famille et ne peut être colportée, exposée à la vente et vendue sous quelque forme que ce soit ou achetée en connaissance de cause". Le Décret rappelle à plusieurs reprises qu'il s'agit d'une activité non commerciale,

Les ONG qui participaient aux débats, sans toujours connaître les réglementations existantes, ont tenté d'obtenir la mise en place d'un permis de pêche, qui est apparu aux représentants des plaisanciers (FFPM, FFPPSF et UNAN) comme sans effet vis à vis des objectifs de gestion de la ressource, un permis donnant à ses titulaires l'impression de détenir un "droit" et ne pas avoir à s'autolimiter. Les organisations de plaisanciers se sont concertées et sont tombées d'accord sur plusieurs points très importants :

- Renforcer la lutte contre la vente illégale ou le colportage du poisson : des mesures dans ce sens ont été proposées : coupure d'une partie de la nageoire caudale pour identifier le poisson d'amateurs et empêcher son écoulement dans un circuit commercial, forcément illicite, mieux vérifier l'application des règles existantes, augmenter la pression des contrôles et revoir les peines encourues (*montant des amendes, saisie des matériels utilisés : engins de pêche, bateau, etc.*)
- Protéger la ressource, en définissant des périodes de repos biologiques, en ajustant les tailles minimales des captures ou se concertant sur les mesures de protection des espèces en danger (*repos biologique, fraie...*),
- Mieux informer les pêcheurs de loisir en instituant une *Déclaration de pêche* obligatoire mais gratuite, par laquelle on reconnaîtrait connaître les réglementations et les bonnes pratiques,
- Instituer des comités de suivi régionaux pour faciliter la concertation avec les autorités, comme cela fonctionne bien dans certains départements côtiers.

Tout cela permettant d'éviter la mise en place d'un permis de pêche, inefficace sur les points précédents.

Une étude réalisée par Ifremer pour le compte de la Direction des Pêches a montré que les prises totales réalisées par les pêcheurs de loisir représentaient moins de 2 % des captures de la pêche commerciale. La Commission européenne, pourtant ferme dans ses efforts de reconstitution du stock, a admis que la plaisance pouvait rester en dehors des quotas pour les espèces qui ne sont pas en danger immédiat. D'autres analyses indiquent que les frais engagés par les plaisanciers pour pêcher sont considérables et engagés par passion. Une économie littorale très importante se développe ainsi sur une large période de l'année, sans laquelle les ports ne seraient pas remplis et l'activité de ces villes et villages serait concentrée sur une courte pointe estivale.

Ces réflexions sur une "Charte de la pêche maritime de loisir écoresponsable" ont été menées au printemps 2008 et un texte a été mis au point à la suite de longs travaux avec l'accord plus ou moins explicite des parties prenantes, administrations, professionnels, amateurs.

Et depuis, rien ne s'est passé, la Charte n'est toujours pas signée ! Sa ratification a été repoussée sous divers prétextes, tenant davantage de considérations politiques que du souci de préserver la ressource, de maintenir un secteur d'activité dynamique ou un mode de vie apprécié de millions d'amateurs respectueux de l'environnement. Nous fera-t-on croire que nos méthodes de pêche menacent la ressource alors que nous prônons la révision (à la hausse) de certaines tailles minimales et

le repos biologique ? Doit-on accepter sans rien dire, que l'irresponsabilité de quelques braconniers cupides ou le laxisme sur une situation bien connue au niveau local bloque une réflexion collective qui allait dans le bon sens avec un texte constructif?

Souhaitons que les dirigeants politiques et les administrations jouent leur rôle sans céder à la tentation démagogique, que les pêcheurs professionnels et amateurs se rendent compte qu'ils ont le même intérêt à bien gérer la ressource et que les ONG environnementales soient plus attentives aux faits qu'aux doctrines.

En l'absence de signature, on se demanderait à quoi servent les travaux des Grenelles !

Source UNAN

VHF : NOUVELLES REGLES ATTENDUES

Monsieur BUSSEREAU, Secrétaire d'Etat aux Transports et à la Mer a annoncé au Grand Pavois de La Rochelle, fin septembre 2009, une série de mesures destinées à favoriser l'équipement des bateaux de plaisance en VHF.

Les nouveautés sont les suivantes et devraient être rapidement confirmées par de nouveaux textes réglementaires :

L'usage des VHF portables de moins de 6 watts va être libéralisé et ne nécessitera plus ni licence de station ni CRR (*Certificat de Radiotéléphonie Restreint*). Les associations de l'UNAN devront développer des séances de formation à l'usage de la VHF (*discipline et procédures d'utilisation*). Ce que certaines font déjà.

Un nouveau CRR simplifié va être défini, valable pour les eaux territoriales françaises (*moins de 12 milles du rivage*). Il sera préparé et délivré dans le cadre du permis mer, avec une formation courte (*30 minutes environ*) et un examen simplifié (*5 questions dans un QCM*).

Les détenteurs actuels d'un permis mer ancien pourraient bénéficier d'une équivalence, qui reste à déterminer, et disposer des prérogatives de ce nouveau CRR National. Une formation simple sera peut-être exigée. Nous demandons à la DAM que les associations membres de l'UNAN puissent la délivrer (*sans qu'il soit donné naissance à une usine à gaz*).

Le CRR complet restera obligatoire pour la navigation hors des eaux territoriales françaises. Mais le programme en sera revu, allégé et adapté, les trop lourdes et inutiles considérations techniques étant supposées disparaître.

L'UNAN regrette que les réflexions actuelles ne prévoient pas, pour les voiliers, la possibilité de passer l'épreuve du CRR National séparément du permis moteur. Elle va intervenir pour que cette disposition soit modifiée. Il faudrait subir les épreuves du CRR International, ce qui est discriminatoire et inefficace. .

La mise en place de ce nouveau dispositif signifie que les Affaires Maritimes et l'ANFR (*Agence Nationale des Fréquences*) reprendront les contrôles sur la présence à bord de bateaux équipés de VHF fixes de la licence de navire et d'un CRR ou d'une équivalence. Rappelons que la licence est délivrée par l'ANFR et ne donne pas lieu à une perception de taxe annuelle. Nous n'avons malheureusement pas la certitude que cette taxe soit définitivement abolie !

Il est donc conseillé aux très nombreux bateaux équipés d'une VHF fixe de se mettre en règle et de faire une demande de Licence s'ils ne l'ont pas. Rappelons cependant qu'en cas d'urgence justifiable ou de détresse, la réglementation autorise l'usage de la VHF sans CRR.

Au demeurant, mieux vaut survivre en légère infraction que de mourir en règle. Et que la VHF constitue le meilleur instrument de sécurité pour les bateaux de plaisance.

De nouveaux Décrets et arrêtés devraient formaliser ces changements dès le printemps 2010.

Source UNAN



Tél. : 02 40 60 20 10 – Fax. : 02 40 60 87 09

Une remise de 5 à 10% est accordée aux membres de l'APPBP

www.lamouettecommunication.com

LIMITATION DE VITESSE A 3 NŒUDS DANS LE CHENAL JUSQU'À LA VIEILLE

Ce courrier envoyé par les Affaires Maritimes rappelle à **tous les plaisanciers** que la limitation de vitesse à 3 nœuds dans le chenal va jusqu'à la balise de la vieille et que l'on ne peut pas filer à 5 nœuds dès la sortie du port comme le pratique la majorité des plaisanciers.

Ci joint, une copie d'un courrier des Affaires Maritimes de Saint Nazaire.

METEO EN BOUCLE PAR VHF CANAL 63

Les tests en cours - émetteurs de Toulon, Etel et Chassiron - sont unanimement appréciés des navigateurs côtiers, plaisanciers comme pêcheurs professionnels. La couverture des côtes françaises est encore partielle mais la réception du **canal 63** reste correcte à une quarantaine de milles des émetteurs, tant que l'on ne rentre pas trop à l'intérieur de baies ou de zones de relief.

Le Ministre des Transports et de la Mer a annoncé la couverture complète des côtes françaises en 2012. En 2010, 1 ou 2 nouveaux émetteurs pourraient entrer en service, dont l'un sur les côtes de la Manche Ouest.

Les émissions resteront expérimentales tant que la continuité du service ne sera pas assurée par le remplacement immédiat d'un émetteur défaillant par un matériel de secours. Ces investissements sont budgétés par la DAM.

A terme, l'UNAN propose que les "cycles" soient mieux utilisés en diffusant aussi les bulletins "Large" en anglais, les Avurnavs régionaux et en été les judicieux "Conseils de sécurité" des CROSS.

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Saint-Nazaire, le 10 novembre 2009

direction départementale des Affaires Maritimes Loire Atlantique

Service Actions Interministérielles Mer et Littoral

Monsieur,

Durant la saison estivale, lors des contrôles effectués par les agents de l'ULAM 44, à bord de vos véhicules nautiques à moteur, il a été, à maintes fois, rappelé à vos moniteurs, l'obligation de respecter la vitesse maximale de 3 nœuds dans le chenal d'accès au Port du Pouliguen.

La délimitation du dit chenal étant, à chaque contrôle, contestée, il me semble nécessaire de vous adresser le présent courrier destiné à vous rappeler les textes de référence sur lesquels se basent les agents de mon unité pour inviter vos moniteurs à réduire leur vitesse dans cette zone.

Le Règlement de police du Port de La Baule - Le Pouliguen en date du 29 Avril 1980 stipule en son article 3 que la vitesse maximale des navires dans les passes, chenaux d'accès et bassins, est fixée à 3 nœuds.

Par ailleurs, l'Arrêté Préfectoral du 10 Mai 1955 fixe la délimitation du Port du Pouliguen, côté large, comme suit : « alignements passant par l'extrémité de la jetée est, la tourelle des Impairs, la balise de la Vieille, la bouée de Penchâteau, la pointe de Penchâteau. »

La limitation de vitesse à 3 nœuds s'applique donc, à vos moniteurs, comme à tout usager, à l'intérieur de ces limites portuaires, zone englobant bien évidemment le chenal d'accès au Port débutant, au large, à la balise de la Vieille.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir rappeler à vos moniteurs qu'ils sont tenus de respecter, au cours de leur activité d'encadrement de pilotes de VNM, la réglementation en vigueur.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Contrôleur des Affaires Maritimes Marc GALLENE
Chef de l'U.L.A.M 44

Unité Littorale des Affaires Maritimes
9, bd de Verdun
BP 424
44616 Saint-Nazaire
cedex
tél : 02 40 22 95 25
fax : 02 40 22 95 00



STATISTIQUES DE SECURITE "PLAISANCE" POUR L'ETE 2009

Les premières statistiques d'accidents des mois de juin à septembre sont disponibles depuis quelques jours. .

Il apparaît à ce stade que le nombre d'interventions des CROSS en faveur de la plaisance (*dossiers ouverts*) sont à peu près stables : 2.137 en 2009 contre 2.054 en 2008. Le nombre de bateaux à moteur suivis par un CROSS augmente de 20 %, celui des voiliers diminue de 18 %. Le nombre de décès est en légère baisse à 23, dont 11 accidents médicaux qui se seraient peut-être produits aussi à terre. Les chutes à la mer fatales sont de 5, et les chavirements ont fait 7 victimes, incluant probablement des accidents d'annexe.

Ces chiffres sont cohérents avec les propos de l'Amiral LAGANE, Président de la SNSM, dans l'excellent éditorial de la revue Sauvetage de décembre 2009 : "La plaisance est peu génératrice d'accidents mortel, mais les plaisanciers sont trop consommateurs de mer et appellent très souvent les secours. Un tiers de leurs appels seraient de confort., pour des situations qu'un plaisancier normalement formé devrait maîtriser aisément lui-même." Nous partageons entièrement ces vues de la SNSM. Les statistiques nous paraissent confirmer le fait que le nombre des demandes d'assistance et des victimes peut diminuer fortement et que la prévention doit s'exercer en priorité sur les pannes de moteur, les avaries, les chutes à la mer et les chavirements. L'entretien préventif du moteur et du gréement, le port plus fréquent du gilet de sauvetage et du harnais devraient permettre de réduire le nombre de victimes ou d'interventions des secours dans des proportions importantes.

Source UNAN



CHANTIER NAVAL
MECANIQUE H.B. - I.B.



PORT À SEC

2, venelle du Sourd
PIRIAC sur MER

Tél. 02 40 23 50 86 - Fax 02 40 23 58 65

piriacdiffusionmarine@normandnet.fr

QUELQUES CONSEILS EN CAS DE PROBLEME EN MER

Panne moteur

Mouiller l'ancre, appeler le CROSSA. Attendre les secours

Démâtage

Appeler le CROSSA, capeler les brassières de sauvetage. Mouiller l'ancre, sécuriser au maximum le pont du navire en amarrant si possible le mat cassé. Attendre les secours.

Voie d'eau

Appeler le CROSSA, capeler les brassières de sauvetage, étancher la voie d'eau avec coussin, couvertures, pinoches..., évacuer l'eau, faire route sur un point d'échouage proche et possible? Si possible mouiller l'ancre.

Feu à bord

Appeler le CROSSA. Capeler les brassières de sauvetage. Priver le foyer d'oxygène en fermant les hublots, les bouches d'aération moteur etc... Eloigner les combustibles du feu, couper l'arrivée du carburant moteur, utiliser ses extincteurs. Attendre les secours.

Blessé à bord

Appeler immédiatement le CROSSA et faire route vers le port le plus proche.

Hélice engagée

Mouiller l'ancre. Appeler le CROSSA. Ne pas se mettre à l'eau pour tenter de désengager l'hélice. Attendre les secours.

Avarie de gouvernail

Appeler le CROSSA. Affaler les voiles, mouiller l'ancre si possible. Attendre les secours.

Homme à la mer

Appeler immédiatement le CROSSA. Lancer une bouée couronne. Ne pas quitter des yeux la personne tombée à l'eau. Manœuvrer pour la récupérer.

Chavirage

Restez groupé. Ne jamais quitter la coque retournée. Resté accrocher à celle-ci.

Perdu dans la brume.

Mouiller si possible. Contacter le CROSSA. Emettre les signaux sonores de rigueur. Attendre l'éclaircie.

Dans tous les cas:

Ne pas hésiter à utiliser les signaux de détresse.

Appeler le CROSSA canal 16 VHF. N'oubliez pas que seule la VHF permet de vous localiser.

QUESTIONS POSEES A LA CCI LE 9/12/2009

Lors d'une réunion que nous avons eu avec les responsables de la Chambre de Commerce et de l'Industrie le 9 décembre 2009, nous avons posé un certain nombre de questions résumées ci-dessous.

1 – Liste d'attente pour une place au port

Affichage de la liste d'attente à la capitainerie. Demande : Que les clients actuels qui souhaitent changer de bateau soient pris en compte sur la liste d'attente depuis la date d'entrée dans le port et non pas à la date du changement de bateau et quelque soit le bassin.

La liste d'attente sera consultable en janvier.

Ce point sera étudié dans le cadre de la refonte de nos règlements d'exploitation qui sera achevée en mars 2010.

2 – Epaves, bateaux non entretenus, quelle action ?

Ce point sera étudié dans le cadre de la refonte de nos règlements d'exploitation qui sera achevée en mars 2010.

3 – Entretien et services courants

- Pontons glissants.

[Achat récent d'un appareil de nettoyage](#)

- Nettoyage des sanitaires.

[Démarche engagée auprès du prestataire afin d'améliorer la prestation](#)

- Péré de la cale de carénage fendu.

[Réfection prévue 1^{er} semestre 2010.](#)

- Demande de gratuité d'utilisation de la cale de carénage pour de petites interventions techniques.

[A évoquer au prochain Conseil Portuaire.](#)

- Demande d'utilisation de la potence de démâtage pour les adhérents APPBP.

[Potence réservée au Yacht Club et CNPB.](#)

4 – Information - Communication

- Présence lors de la remise des conclusions de l'étude dragage et obtention d'une copie du rapport.

[A évoquer avec le SIVU. Remise des conclusions février 2010.](#)

- Présence aux réunions techniques CCI/SIVU en tant qu'auditeur et être informé des décisions avant la presse.

Décisionnaire : SIVU.

- Etre informée du renouvellement annuelle des places.

Données non divulguables.

- Recevoir les statistiques des nuitées 2009. .

Nb de bateaux	Nb de nuitées	Montant TTC Facturé par la CCI à SAGEMOR
147	213	5 280.12 €

Accueil des bateaux titulaires du passeport dans le port de La Baule

Nb de bateaux	Nb de nuitées	Montant TTC facturé par
166	207	4586.6 €



10% remise sur le magasin d'accastillage

(sauf survie et électronique)

(Sur présentation de la carte de membre appbp)

Grutage - Hivernage

Réparation - Maintenance

Vente neuf et occasion

Remises APPBP

Tél. 02 40 15 16 16

contact@amb-yachting.com - www.amb-yachting.com

Derrière la gare SNCF du Pouliguen

Tel: 02 40 42 89 89

Pouliguenais



**Hivernage
Intérieur / Extérieur**

Chantier Polyester, Accastillage

Vêtements de mer

Confiez-nous le financement de votre bateau en crédit ou en LOA. Plus d'informations dans votre agence **Crédit Maritime de la Baule**.

FRAIS DE DOSSIER OFFERTS SUR VOTRE FINANCEMENT*!

* Sous réserve d'acceptation du dossier, voir conditions en agence.

Le **Crédit Maritime Atlantique** vous accueille dans son agence de la Baule

297, Av de Lattre de Tassigny
44490 LA BAULE
☎ 02 40 60 96 36



www.creditmaritime-atlantique.fr

CREDIT MARITIME DE LA BAULE

"Le Crédit Maritime Atlantique de la Baule vous souhaite beaucoup de plaisir à naviguer en 2010.

Nous sommes fiers, par ailleurs, de vous annoncer qu'un accord de partenariat officiel au niveau national entre la Société Nationale de Sauvetage en Mer et le Crédit Maritime a été signé en décembre 2009. Des valeurs communes de solidarité, d'engagement humain et de proximité nous réunissent. Nous espérons pouvoir partager ces valeurs lors d'une pro-

DATE À RETENIR EN 2010.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'APPBP

Samedi 3 avril à 18h30 - Salle des Anciens au Pouliguen (derrière l'église):

Lors de cette Assemblée Générale, nous aurons à compléter notre Conseil D'Administration par l'élection de plusieurs membres ; cinq administrateurs arrivent à la fin de leur mandat de trois ans et se représentent, mais, Gabriel BORY nous a donné sa démission et Fernand LEFEBVRE est décédé fin décembre 2009.

Le bureau de 6 membres est à renouveler. dans son entier et 5 postes d'administrateurs sont à pourvoir sur le total de 15

Les candidats sont priés de se faire connaître par courrier pour le 3 avril 2010.

COCKTAIL DE SAISON

31 juillet 2010 18 h 30 Villa Mortueux
(après validation de disponibilité de la villa auprès du YCLB)

Alerte mer « niveau 1 + » !!!

Avis d'activisme intensif de la part de 3 sociétés auprès de nos élus et de diverses instances pour obtenir concessions sur notre domaine maritime de stricte proximité (**La Banche en baie de La Baule/Le Pouliguen et le Banc de Guérande tout proche**) pour la construction rapide de **172 éoliennes dites offshore de 150 mètres de haut** !!! Enormes projets dans le temps et dans l'espace... !!! Impossible d'être ignorants et absents des projets et des débats qui nous concernent très directement !

Vigilance impérative pour tous...Infos + à suivre dans notre prochain numéro

ADHERER A L'APPBP ! POURQUOI ??

Chacun d'entre nous s'est posé la question à juste titre.

Un port n'est pas un parc à bateaux ou l'on acquitte sa facture comme dans un parc à voitures.

Il est un atout important pour les communes dans lesquelles il est implanté. Il est aussi un élément vivant qui tient une place prépondérante tant sur le plan touristique que commercial de celles-ci.

L'APPBP est donc le trait d'union indispensable entre les diverses autorités administratives et les plaisanciers.

Son rôle est d'être à votre écoute, de vous informer, d'être un pôle de rencontres conviviales et enfin d'être une source de propositions, une force active et représentative de vos intérêts.

Les dernières évolutions tarifaires ainsi que les prochaines décisions sur la gestion du port montrent combien il est important pour L'APPBP d'avoir l'ensemble des plaisanciers derrière elle.

Concernés nous le sommes donc tous..., votre adhésion 25€ par an (moins de 50 centimes par semaine pour défendre vos intérêts) le démontrera.

En contrepartie de votre adhésion, l'APPBP s'engage à :

- Défendre les intérêts des plaisanciers.
- Informer régulièrement ses membres (Bulletin « Le Petit Pavillon Bleu », site internet).
- Réunir ses membres (permanence au local tous les samedi).
- Assemblée Générale à Pâques, cocktail en saison.
- Rencontrer régulièrement nos interlocuteurs de la CCI.
- Proposer à la CCI des améliorations (souvent demandées par les membres) quant à l'aménagement du port.
- Suivre l'avancement des ces travaux au regard des engagements faits.
- Animer notre port.
- Faire bénéficier à nos adhérents de conditions avantageuses d'assurance auprès de notre assureur partenaire AMTM / MADER.
- Faire bénéficier ses adhérents de remises sur présentation de leur carte de membre chez plusieurs commerçants spécialisés.
- Rester en contact permanent avec vous, par courrier (adressé à l' **APPBP square Général Masson 44500 La Baule**), par email à l'adresse suivante: a.p.p.b.p@orange.fr



COMPTOIR DE LA MER
La boutique de la Coopérative Maritime

LE CROISIC
Face à la Criée
Tél. 02 40 15 71 01

SAINT NAZAIRE
4, bd René Coty
Tél. 02 40 22 21 71

REMISE 5%
aux Adhérents de l'APPBP
sur présentation de leur carte de membre
Sauf articles en promotion ou soldes.

Composites services

Travaux sur site

Alexandre FRITSCH

Tél : 06 24 62 30 04

E-mail : composites.services@wanadoo.fr

La Baule

facile.com

Un réseau
de savoir-faire
sur la presqu'île

www.labaulefacile.com

LES BREVES

Grands Départs.

Le mois de Décembre 2009, Deux de nos amis sont partis pour toujours ; Alain GARNIER, âgé de 66 ans, qui avait son voilier ponton C, avait fait parti du bureau de l'APPBP dès sa création en tant que secrétaire et était toujours un membre actif de l'association .

Fernand LEFEBVRE, âgé de 72 ans, qui avait son Pêche promenade dans le 2^{ème} bassin, était toujours Administrateur de l'APPBP, même si des problèmes de santé à répétition ne lui permettait pas une présence régulière.

Que Monique la femme d'Alain et Michèle la femme de Fernand, soient assurées de toute notre sympathie et de notre soutien dans ces douloureux moments.

Vérification des extincteurs ;

Elles auront lieu comme d'habitude, les premiers samedi de juin et de juillet soit :

- Samedi 05 juin de 09h30 à 13 h ,
- Samedi 03 juillet de 09h30 à 13 h,

Devant le local de l'APPBP square Masson.

LA BOUTIQUE APPBP

A la boutique, nous tenons à votre disposition :

- | | |
|--------------------------------------|------|
| - La casquette beige, longue visière | 8 € |
| - Le guidon APPBP | 5 € |
| - Nouveau La vareuse APPBP | 35 € |

PERMANENCE DU BUREAU DE L'APPBP

Nous vous rappelons que le bureau de l'association est ouvert tous les samedis de 11 heures à 12 heures 30.

Square général Masson à coté de l'ancienne capitainerie

Tel : 02 40 62 02 13 (répondeur)

Email : a.p.p.b@orange.fr

LE MOT DE L'ASSUREUR

CONDITIONS RESERVEES AUX ADHERENTS

A cet effet, nous souhaitons vous présenter quelques points importants :

Bateau Neuf ou de moins de 3 ans :

Votre bateau est âgé de moins de 3 ans, nous le garantissons en Valeur Agréée pendant 5 ans sur présentation de la facture d'achat.

Bateau de 4 à 14 ans :

Afin de bénéficier de la Garantie en Valeur Agréée pour une durée de 5 ans, nous vous invitons à faire expertiser votre unité par un expert agréé CESAM.

Bateau de 15 ans et + :

Il s'agit d'une construction de plus de 15 ans avec une valeur inférieure à 30 000 €, une attestation sur l'honneur présentant un état descriptif de votre navire, est demandé pour la souscription des garanties Dommages.

Exonération de votre franchise au 1^{er} sinistre déclaré.

En l'absence de sinistre, votre Franchise est dégressive de 25 % par an soit une exonération totale au bout de 4 ans. (2^{ème} évènement).

Si aucun sinistre n'est enregistré dans l'année, vous bénéficiez d'une remise de 10 % de votre cotisation H.T. à valoir sur la prochaine échéance.

En cas d'immobilisation de votre unité entre le 1^{er} juin et le 30 septembre de chaque année mettant en œuvre l'une des garanties du contrat, il est prévu une indemnité journalière.

VEUILLEZ PRIVILEGIER NOTRE PLATEFORME INTRANET POUR L'ETABLISSEMENT DE VOTRE DEVIS D'ASSURANCE

<http://intranet.mader.fr>

Code confidentiel : UNAN44 Mot de passe : 44

Toute l'équipe d'AMTM vous adresse ses meilleurs vœux. pour cette nouvelle année



LA BAULE NAUTIC

www.labaulenautic.com



BÉNÉTEAU

WHITE SHARK

Fountain Pajot
CATAMARANS

Chantier naval, accastillage, vente, réparation, entretien

Au Pouliguen 02.40.15.51.10, à Pornichet 02.40.61.03.78, à Piriac sur mer 02.40.23.68.97